



26 juin 2010

**Efficienc e énergétique,
protection du climat et sécurité
d'approvisionnement
Plus de progrès technologiques
en réduisant la bureaucratie**

La politique énergétique d'aujourd'hui est cruciale pour la prospérité et les emplois de demain. La politique énergétique est donc un élément important constituant la politique économique. Se fixer des objectifs environnementaux est devenu impératif en raison du changement climatique. Pour le *PLR.Les Libéraux-Radicaux*, il est important de préserver une vue d'ensemble sur la politique énergétique nationale.

Dans cette perspective globale, la sécurité d'approvisionnement devient de plus en plus importante, même si les réserves de combustibles fossiles pour un avenir à « court-moyen » terme sont suffisantes. Cependant, des accidents démontrent bien les risques et les coûts de cette production de plus en plus sophistiquée. En outre, les conflits politiques dans les régions possédant de nombreuses réserves de combustible fossile mettent en péril la sécurité d'approvisionnement de notre pays pendant que d'autres s'amusent avec la politique mondiale. Par conséquent, réduire la dépendance sur le combustible fossile est un objectif central.

Le progrès technologique constitue le moyen d'atteindre cet objectif. Renforcer l'innovation et les technologies de pointe sont des outils importants pour permettre, d'une part, d'utiliser plus efficacement l'énergie et, d'autre part, de rendre des méthodes alternatives de productions d'électricité et de chaleur financièrement plus attractives. Pour le PLR, il faut considérer la politique énergétique et la politique d'innovation.

L'électricité sera toujours plus importante dans ce développement : la population en croissance, la densité d'habitants, l'utilisation accrue d'ordinateurs et de machines dans la vie quotidienne et le remplacement des énergies fossiles pour le transport et le chauffage par l'électricité. La production nationale ne parvient pas à couvrir la consommation. La stratégie la plus importante pour assurer l'approvisionnement de notre pays en énergie est donc un mélange entre les énergies hydraulique, nucléaire et renouvelable.

Nous devons décider si une économie de marché et la libéralisation sont préférées au contrôle de l'Etat. La modernisation écologique de l'économie et de la société ne réussira à long terme que si elle répond aux standards de compétitivité et aux règles du marché. C'est pourquoi, le PLR rejette l'impôt sur l'énergie et les subventions, car avec ces instruments, l'objectif de produire une énergie plus verte et plus efficace ne peut être atteint. La réussite d'un développement environnemental sera entravée si le domaine de l'innovation devient une aire de jeux pour l'interventionnisme politique. Cette observation s'applique également aux efforts de diminution des émissions, notamment celles de CO². L'Etat doit donc également se limiter à établir l'environnement favorable, le bon cadre et des règles. Il s'agit donc de créer un environnement concurrentiel, d'adopter des normes sur l'énergie, de favoriser l'incitation fiscale et de réduire la bureaucratie.

Le Conseil fédéral s'est fixé un objectif ambitieux en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre en Suisse : d'ici 2020, le niveau des émissions devra avoir atteint celui que l'on avait en 1990, soit 20% de moins en Suisse et à l'étranger. Cet objectif, en accord avec celui de l'UE, sera atteint en appliquant les instruments disponibles (par exemple : des échanges de certificats d'émissions). Le PLR soutient la réduction de 20% des émissions de CO² d'ici 2020 et exige une réduction de 30% pour l'horizon 2040. Au lieu de prendre des mesures individuelles sans effet évident sur l'objectif, le PLR propose trois mesures concrètes pour optimiser notre compétitivité, assurer notre approvisionnement énergétique et atteindre les objectifs fixés : L'amélioration de l'efficacité énergétique, en particulier pour les anciens bâtiments ; 1,4 millions de

véhicules électriques ou propulsés par des systèmes optimisés ; et réduire la bureaucratie dans le domaine de l'environnement.

1. **Efficienc e énergétique dans les bâtiments et la mobilité : nouvelle vague d'électrification**

1.1. **Plus d'efficienc e dans les mesures d'assainissement de bâtiments**

Objectifs :

Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* considère l'assainissement de bâtiments comme l'un des moyens les plus importants pour la protection de l'environnement. Les effets en découlant sont significatifs. Le PLR entend donc utiliser le potentiel de l'assainissement de bâtiments pour économiser de l'énergie. Cet objectif peut être atteint au moyen de mesures qui ne péjoreront en rien notre style de vie et qui amélioreront même notre confort.

L'amélioration globale de l'isolation et du chauffage pour les bâtiments résidentiels qui ont été construits avant 1980 (anciens bâtiments) constitue le moyen le plus efficace dans le secteur du bâtiment. En augmentant le taux d'assainissement de bâtiments anciens, il est certain que la consommation d'énergie fossile sera considérablement réduite. Pour les constructions où l'efficacité énergétique n'a pas de sens économique, nous devons instaurer l'incitation de désaffectation ou l'incitation fiscale. Les propriétaires qui assainissent leur bâtiment selon les prescriptions cantonales dans le domaine de l'énergie (MoPEC) doivent être exonérés de l'impôt sur l'énergie et de la taxe sur le CO².

Revendications :

1. D'ici 2040, tous les anciens bâtiments de Suisse, à l'exception des bâtiments protégés, doivent être mis aux normes minimales de consommation d'énergie de 9L / m² / année. Des objectifs intermédiaires adaptés seront attribués.
2. Les nouveaux bâtiments doivent être dotés maintenant de techniques comme l'isolation thermique. L'utilisation cohérente des énergies renouvelables a une efficacité beaucoup plus grande dans la consommation d'énergie inférieure à 3L / m² / année.
3. Les bâtiments demandant des travaux d'assainissement trop importants peuvent être détruits et remplacés.
4. D'ici 2040, l'objectif est de remplacer les 230'000 chauffages à résistance électrique par des pompes à chaleur.
5. Le PLR s'engage pour qu'au moins un collecteur solaire thermique soit installé sur chaque toit qui s'y prête en Suisse d'ici 2040.
6. Lorsqu'un privé investit dans un bâtiment « propre », il est possible de déduire ses investissements pendant cinq ans et plus seulement dans l'année où l'investissement est réalisé.

1.2. Plus d'efficience dans la mobilité

Objectifs :

D'ici 2030, 30% des véhicules (jusqu'à 3,5 tonnes) doivent être munis d'un système alternatif de propulsion et de moteurs à propulsion optimisés (3L / 100Km / voiture). L'électrification et l'optimisation de l'entraînement sont des mesures efficaces pour l'efficience énergétique dans la mobilité. Ainsi, la dépendance au pétrole diminue et les émissions sont réduites à condition qu'il y ait suffisamment de puissance à source non-fossile. La mobilité durable doit payer sur le long terme.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'introduire une politique technologique. Les progrès technologiques dans la mobilité et d'autres options telles que l'optimisation des moteurs à combustion, le gaz liquide, le gaz naturel ou encore les piles à combustible doivent être étudiés. Il faut augmenter la compétitivité dans le domaine en construisant, par exemple, des stations de chargement de batterie pour voitures électriques. Cela se fera en collaboration avec les services publics et les Etats voisins. La consommation d'électricité découlant de ces alternatives augmente la nécessité de sécuriser l'approvisionnement énergétique.

Il faut un impôt sur la consommation et non pas d'investissement. C'est pourquoi, le PLR préconise la suppression de l'impôt cantonal sur les automobiles qui décourage tous les investissements et l'impôt sur les importations. En lieu et place de ceci, il faut augmenter le prix du carburant et de cette manière compenser les pertes fiscales des cantons. La charge fiscale pour les usagers et les entrepreneurs n'augmente pas dans la mesure où les véhicules seront plus efficaces et consommeront donc moins.

Revendications :

7. D'ici 2030, il doit y avoir sur les routes suisses 1,4 millions de voitures électriques qui sont entraînées partiellement ou complètement par des énergies renouvelables ou encore par des motorisations optimisées.
8. La taxe sur les véhicules importés et les impôts cantonaux doivent être supprimés. En substitution à ces derniers, une taxation neutre sur la consommation est instaurée, les pertes fiscales de ces cantons sont entièrement compensées par des recettes supplémentaires par le biais de l'augmentation de l'impôt sur les huiles minérales. Ainsi la consommation et non les investissements seront imposés.
9. L'offre des transports publics doit être renforcée afin de les rendre attractifs (par exemple : augmenter la vitesse de liaison des agglomérations).
10. Il faut renforcer la recherche dans le domaine de la mobilité.

2. Politique de climat : réduire les émissions des combustibles fossiles et gaz

Objectifs :

L'objectif du PLR est de réduire les émissions de CO² de 20% d'ici 2020 et de 30% d'ici 2040. En outre, les Libéraux-Radicaux veulent réduire drastiquement la part de consommation d'énergie fossile de 68% à 50% d'ici à 2040.

Ceci sera atteint par une utilisation plus efficace de l'énergie dans les bâtiments et la mobilité. Les mesures nationales sont complétées par des mécanismes flexibles du

protocole de Kyoto. Il est nécessaire que l'accent soit mis sur les mesures concernant les bâtiments et la mobilité car la politique climatique d'aujourd'hui est caractérisée par une variété de cibles et d'instruments différents. Les différences entre les instruments de protection du climat nationaux et internationaux (impôts sur le CO², affectation de cette taxe, instruments de Kyoto, énergies renouvelables, le centime climatique, ...) résident dans la relation « objectifs – moyens ». Nous ne savons toujours pas si une mesure unique peut atteindre ces objectifs. Dans ce contexte, les Libéraux-Radicaux sont convaincus que des mesures libérales, telles que le centime climatique, auraient un impact positif sur la réduction des émissions de CO².

Revendications :

11. D'ici 2020, il faut réduire de 20% les émissions de CO² en Suisse et à l'étranger en vertu de la loi sur le CO² en vigueur.
12. D'ici 2040, il faut réduire de 30% les émissions de CO² en Suisse et à l'étranger.
13. Renforcer la recherche et l'innovation dans les technologies environnementales.

3. Moins de bureaucratie en matière d'environnement

Objectifs :

Le *PLR*. Les Libéraux-Radicaux veut favoriser l'investissement pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en réduisant la bureaucratie. Souvent, les mesures d'assainissement d'anciens bâtiments sont ralenties ou entravées par des lois sur la construction trop complexes et une mise en pratique trop lourde et trop coûteuse des réglementations. Il est nécessaire de supprimer, à terme, la bureaucratie dans le domaine de l'assainissement de bâtiments ainsi que simplifier la structure et le processus de planification.

Une prolifération de la bureaucratie engendrerait aussi beaucoup de subventions, de taxes, d'interdictions qui inciteraient peut-être les citoyens à ne pas tenir compte du climat. Au contraire, ces mesures augmenteraient les coûts de contrôle par les autorités et donc ceux imputés aux privés et aux entreprises. En général, les subventions et taxes ne sont pas des mesures durables. Il s'avère, dans la pratique, qu'à de maintes reprises, de nombreuses subventions ne peuvent pas être jugées utiles parce qu'il n'y a pas de projets ou que les projets ne sont pas applicables en raison de la législation sur la construction en cours (dans les énergies renouvelables et dans la construction). Le PLR exige, par conséquent, que les impôts et les taxes sur les sources d'énergie, plus particulièrement la taxe sur le CO² ne soient plus augmentés et qu'aucun nouvel impôt ne soit introduit. Cette expansion bureaucratique conduit à des coûts de contrôle supplémentaires par les autorités et donc à de nouveaux coûts imputés aux privés et aux entreprises.

Revendications :

14. Réduire la bureaucratie dans le domaine de l'assainissement énergétique de bâtiments par le biais d'initiatives cantonales.
15. Le programme de soutien cantonal pour l'assainissement énergétique de bâtiments doit être établi de façon à avoir une meilleure vue d'ensemble.

16. Les conditions d'obtention de subventions doivent être transparentes et facilement utilisables.

4. Sécurité d'approvisionnement énergétique

Objectifs :

Le PLR veut augmenter la proportion de consommation d'électricité et la production d'énergie à faible émissions de CO² provenant de Suisse. Pour produire de l'électricité, la construction de centrales à gaz n'est pas appropriée et ne répond pas à ces exigences. L'approvisionnement sûr et fiable d'énergie à prix abordable par le biais de réseaux bien établis est un énorme avantage pour les entreprises de production et une contribution à la qualité de vie des citoyens. Cet avantage doit être maintenu et renforcé. C'est pourquoi les Libéraux-Radicaux rejettent l'introduction de taxes additionnelles, de taxes sur l'énergie et plus particulièrement une augmentation de taxe sur le CO². Le PLR s'engage pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique, pour garantir des prix abordables en favorisant la concurrence et pour diminuer les risques.

Revendications :

17. Développer la production d'énergie en Suisse par l'augmentation de stations hydroélectriques avec des stations de stockage et de pompage.
18. Éliminer l'importation d'électricité en raison de l'expiration des contrats d'approvisionnement à long terme avec la France et la capacité future de renouveler les anciennes centrales nucléaires suisses par des nouvelles.
19. Exploiter pleinement le potentiel des centrales de cogénération (calorifique et énergétique).
20. En introduisant des réseaux énergétiques, la intelligente, la production distribution et l'utilisation d'électricité sont optimisées. Ceci est particulièrement intéressant pour la mobilité électrique.
21. Nouveau concept de la RPC (rétribution à prix coûtant) avec création d'une bourse. Cette pratique tiendra ainsi mieux compte des coûts et de la rentabilité des différents projets
22. Les procédures pour l'extension et la rénovation des lignes à haute tension doivent être accélérées (transport dans et au travers du réseau aussi bien que pour la répartition). Il est aussi souhaitable que le marché électrique suisse soit intégré au marché européen.
23. Il faut améliorer la qualité de l'information que les fournisseurs d'énergie exploitent concernant les besoins des clients privés afin de leur permettre de choisir en toute liberté et de renforcer la responsabilité individuelle.